

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE CANOË-KAYAK**
représentée par son président, Monsieur Vincent HOHLER
désignée ci-dessous par la fédération,

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2015 et d'en fixer les modalités financières.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.

Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2015 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Outre la mise à disposition de cadres techniques, le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2015 s'élève à 2 725 332 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 1 071 947 €, le solde restant s'élève à 1 653 385 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

¹ –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

Ce montant intègre une subvention d'un montant de **115 357 €** relative aux indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération (cf. annexe 3 jointe), conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du Sport.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **360 125 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

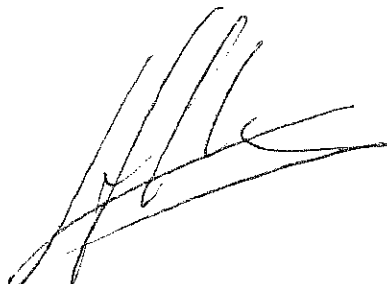
Au total, le soutien financier du ministère s'élève donc à **3 085 457 €**.

ARTICLE 4 :

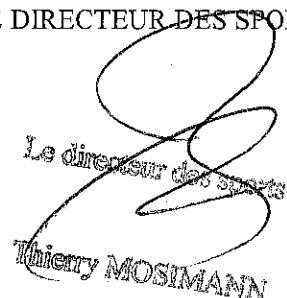
Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le **22 AVR. 2015**

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE CANOË-KAYAK

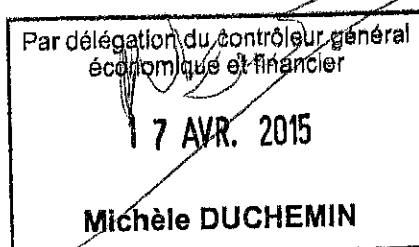


LE DIRECTEUR DES SPORTS



Le directeur des sports
Thierry MOSIMANN

LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL



Par délégation du contrôleur général
économique et financier
7 AVR. 2015
Michèle DUCHEMIN

2101 272 047

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Indemnités de sujétions des cadres techniques

Annexe 4 – Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2013		2014		2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires										
Nombre de licences	41578	41132	42330	43176	44039	44919				
Nombre d'ATP	343769	304743	339000	342000	348000	348000				
Nombre total de licences et d'ATP	385347	345875	381330	385176	389039	392919				
Nombre et taux de licences féminines	11949 (28,74%)	11927 (29%)	12275 (29%)	12521 (29%)	12771 (29%)	13026 (29%)				
Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	(%)	846 (2%)	865 (2%)	880 (2%)	898 (2%)				
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	(%)	(%)	10059 (24,46%)	9312 (22%)						
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	135	140	140	150	160	170				
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives										
Solidité financière										
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	56,34	0	50,0 %	50,0 %	50,0 %	50,0 %				
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	0	3	3	3						
Taux de suivi médical complet - SHN	91,33%	%	90%	90%	90%	90%				
Taux de suivi médical complet - Esports	81,86%	%	90%	80%	80%	80%				
Emplois d'avenir										
Nombre d'emplois d'avenir	0	0	10							
Lettres de missions signées dans CTS-Web										
Nombre et taux de lettres de missions signées	58 (86,57%)	58 (83,33%)	100%	%						

Objectifs partagés	N-2		N-1		N		N+1		N+2	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Créer un réseau de clubs performants et employeurs	60	60	181	60	220	240	260			
Créer un réseau de clubs performants et employeurs			116	60	120	140	150			
Améliorer l'offre d'animation sportive pour tout type de public	0	0	0	0	0	1				
Améliorer l'offre d'animation sportive pour tout type de public			400	200	500	550	600			
Etre un acteur reconnu de la mise en oeuvre de la LEMA			630	600	700	800	900			
Former les bénévoles les cadres et les pratiquants	618	300	582	400	400	400	400			
Former les bénévoles les cadres et les pratiquants	0	150	204	200	200	200	200			
Obtenir les meilleurs résultats sur les podiums internationaux	5	5	4	5	5	5	5			
Renforcer l'influence de la France auprès des instances internationales	9	9	9	9	9	9	9			

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Créer un réseau de clubs performants et employeurs	598 277 €	124 374 €	124 374 €	473 903 €
Action 1				
Structuration fédérale	598 277 €	124 374 €	124 374 €	473 903 €
Etre un acteur reconnu de la mise en oeuvre de la LEMA	70 694 €	38 500 €	38 500 €	32 194 €
Action 1				
Structuration fédérale	70 694 €	38 500 €	38 500 €	32 194 €
Améliorer l'offre d'animation sportive pour tout type de public	405 534 €	144 300 €	144 300 €	261 234 €
Action 1				
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	405 534 €	144 300 €	144 300 €	261 234 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	118 339 €	36 500 €	36 500 €	81 839 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	181 488 €	80 000 €	80 000 €	101 488 €
Action 3				
Promotion des APS comme facteur de santé	103 707 €	25 800 €	25 800 €	77 907 €
Promotion des APS comme facteur de santé	2 000 €	2 000 €	2 000 €	0 €
Promotion des APS comme facteur de santé	2 000 €	2 000 €	2 000 €	0 €
Obtenir les meilleurs résultats sur les podiums internationaux	3 214 087 €	2 754 056 €	2 699 263 €	514 824 €
Action 2				
Indemnités de sujétions des CTS (CTS)	2 913 523 €	2 558 888 €	2 506 295 €	407 228 €
Aides personnalisées (AP)	115 907 €	115 907 €	115 357 €	550 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	360 125 €	360 125 €	360 125 €	0 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	76 147 €	0 €	0 €	76 147 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	942 160 €	813 016 €	813 000 €	129 160 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	354 594 €	354 594 €	319 000 €	35 594 €
Action 3				
Accompagnement sanitaire préventif	1 064 590 €	915 246 €	898 813 €	165 777 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	182 113 €	108 300 €	106 100 €	76 013 €
Action 4				
Professionnalisation de l'activité	79 338 €	40 000 €	40 000 €	39 338 €
Professionnalisation de l'activité	102 775 €	68 300 €	66 100 €	36 675 €
Action 1				
Professionnalisation de l'activité	118 451 €	86 868 €	86 868 €	31 583 €
Professionnalisation de l'activité	118 451 €	86 868 €	86 868 €	31 583 €
Former les bénévoles les cadres et les pratiquants	166 746 €	59 000 €	59 000 €	107 746 €
Action 4				
Professionnalisation de l'activité	166 746 €	59 000 €	59 000 €	107 746 €
Renforcer l'influence de la France auprès des instances internationales	40 040 €	40 040 €	20 020 €	20 020 €
Action 1				
Structuration fédérale	40 040 €	40 040 €	20 020 €	20 020 €
Programmes d'échanges internationaux	20 020 €	20 020 €	20 020 €	0 €
TOTAL	4 495 378 €	3 160 270 €	3 085 457 €	1 409 921 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

360 125 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

2 725 332 €

Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

115 357 €

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

2 609 975 €

FF Canoë-Kayak / Direction des sports / DSAI / DSMF

MINISTRE CHARGE DES SPORTS

CONVENTION D'OBJECTIFS

FEDERATION FRANCAISE DE CANOE KAYAK

Annexe relative aux indemnités de sujétion des conseillers techniques sportifs

Une subvention globale de 1 153 357 € est attribuée à la fédération au titre des indemnités de sujétion des agents exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération et dont la liste figure sur le tableau joint, des sujétions spéciales auxquelles ils s'exposeraient dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette indemnisation est fixée selon le barème porté indiqué ci-dessous, les taux moyens indiqués pouvant s'inscrire dans une fourchette de plus ou moins 10%.

(montant annuel)	Directeurs techniques nationaux	Entraîneurs nationaux	Chargés d'une mission nationale
Agent sur contrat de préparation olympique	7 729 €	4 726 €	4 726 €
Autres agents	4 391 €	945 €	945 €

Dans l'hypothèse où la fédération verserait sur ses ressources propres des indemnités spéciales aux agents qu'elle aurait plus particulièrement chargés d'une mission spécifique à son initiative, ces indemnités seront identifiées sous l'intitulé suivant :

En tout état de cause, le montant total des indemnités servies par la fédération tant au titre de la convention d'objectifs que sur ses fonds propres ne pourra excéder le plafond prévu par la réglementation en vigueur.

La fédération s'engage à déclarer auprès des administrations fiscales et sociales toutes les rémunérations versées.

La fédération communiquera au ministère des sports au plus tard le 28 février 2015 le récapitulatif annuel de l'année 2014 des sommes versées aux agents de l'Etat faisant apparaître de manière distincte les sommes financées sur la subvention ministérielle et celles ouvertes par des ressources propres.

Cet état sera accompagné d'une copie de la déclaration annuelle des salaires (D.A.D.S.) établie pour l'U.R.S.S.A.F.

Nom - Prénom	Fonction	Agent sur contrat		Subvention accordée	
		oui	non	2015	
GRAILLE Philippe	DTN	X		7 729 €	
CROCHET Jean-Pascal	EN	X		4 726 €	
CURNIER Sylvain	EN	X		4 726 €	
DAILLE Bertrand	EN	X		4 726 €	
DURING François	EN	X		4 726 €	
ELBURIOT Xavier	EN	X		4 726 €	
IMBERT Nicolas	EN	X		4 726 €	
LE ROUX Claudine	EN	X		4 726 €	
MAILLOTTE Nicolas	EN	X		4 726 €	
OLLA Vincent	EN	X		4 726 €	
PRIGENT Christophe	EN	X		4 726 €	
PRIGENT Marie-Françoise	EN	X		4 726 €	
SAIDI Michel	EN	X		4 726 €	
SAIDI Thierry	EN	X		4 726 €	
BIAU Eric	CMN		X	945 €	
BOIXEL Anne	CMN		X	945 €	
BROSSAT Laurent	CMN		X	945 €	
DEVAUX Pierre	CMN		X	945 €	
ESTANGUET Tony	CMN		X	4 726 €	
FARGIER Michaël	CMN		X	945 €	
MARTINEZ François	CMN		X	945 €	
NARDUZZI Yves	CMN		X	945 €	
NIVEL Cyril	CMN		X	945 €	
REDON Vincent	CMN		X	945 €	

TOTAL 82 398 €

+ charges correspondantes 32 959 €

Total de la subvention 115 357 €

Relevé d'identité bancaire

TITULAIRE DU COMPTE
F.F.C.K.

DOMICILIATION
C.C. AG CRETEIL

		RIB	
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB
42559	00022	21021773306	31

IBAN
FR76 4255 9000 2221 0217 7330 631

BIC
CCOPFRPPXXX